



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

politique de la ville

Question écrite n° 61593

Texte de la question

M. David Habib attire l'attention de Mme la ministre des droits des femmes, de la ville, de la jeunesse et des sports sur le nouveau zonage de la politique de la ville. Le 17 juin dernier, dans le cadre de la loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine, la liste des 1 300 quartiers prioritaires est rendue publique. Dans les Pyrénées-Atlantiques, auparavant, 12 villes étaient concernées par le dispositif de la politique de la ville. Aujourd'hui, seules deux communes, Pau et Bayonne pourront revendiquer un quartier prioritaire sur leur territoire. Les 10 communes qui sortent du dispositif ne pourront donc plus bénéficier de financements afin de soutenir le développement économique de leur territoire ou contribuer à l'amélioration de l'environnement de leurs administrés. Aussi, il lui demande quels sont les éléments factuels constatés qui permettent le déclassement de ces communes.

Données clés

Auteur : [M. David Habib](#)

Circonscription : Pyrénées-Atlantiques (3^e circonscription) - Socialiste, républicain et citoyen

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 61593

Rubrique : Aménagement du territoire

Ministère interrogé : Femmes, ville, jeunesse et sports

Ministère attributaire : Cohésion des territoires

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [29 juillet 2014](#), page 6339

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)